

*Detailberatung – Discussion par articles***Titel und Ingress, Art. 2***Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

**Titre et préambule, art. 2***Proposition de la commission*

Adhérer au projet du Conseil fédéral

*Angenommen – Adopté***Art. 1***Antrag der Kommission*

.... mit drei Dienstwohnungen und dreier zusammengebauter Dienstwohnhäuser .... ein Objektkredit von 12 900 000 Franken bewilligt.

**Art. 1***Proposition de la commission*

Un crédit d'ouvrage de 12 900 000 francs est ouvert .... trois appartements de service et de trois maisons ....

*Angenommen – Adopté**Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*

Für Annahme des Beschlussentwurfes 33 Stimmen  
(Einstimmigkeit)

*An den Nationalrat – Au Conseil national*

86.578

## **Interpellation Belser Multilaterale Entwicklungshilfe Stand und Perspektiven**

### **Aide multilatérale au développement Situation et perspectives**

*Wortlaut der Interpellation vom 24. September 1986*

Nicht erst seit dem Uno-Entscheid ist man sich der verbreiteten Skepsis des Schweizer Volkes gegenüber internationalen Institutionen bewusst. Während die direkte, bilaterale Entwicklungshilfe bei unserer Bevölkerung auf Verständnis zählen kann, hat es die multilaterale Zusammenarbeit schwerer. Der Vorrang direkter Hilfe fand auch in der von 206 000 Leuten unterzeichneten Petition «Entwicklungshilfe ist eine Ueberlebensfrage» Niederschlag, die 1983 breite Unterstützung für eine weitere Erhöhung der Entwicklungshilfe des Bundes mobilisieren konnte. Dieser innenpolitischen Ausgangslage hat der Bundesrat seit Jahren mit der Richtschnur Rechnung getragen, dass ein Drittel der Gesamtmittel des Bundes über multilaterale Kanäle geschleust werden, zwei Drittel aber für bilaterale Entwicklungsprojekte bestimmt sind. Presseberichten zufolge soll nun jedoch der multilaterale Anteil 1986 50 Prozent der Bundesmittel für die Entwicklungshilfe überschritten haben. Ich ersuche deshalb den Bundesrat um die Beantwortung der folgenden Fragen:

1. Wie hat sich das Verhältnis zwischen bilateraler und multilateraler Hilfe in den vergangenen fünf Jahren entwickelt? Um bestmögliche Transparenz zu haben, sind Mischformen wie Kofinanzierungen, assoziierte Hilfe u. a. gesondert auszuweisen.
2. Welche Erfahrungen entwicklungspolitischer, administrativer und finanzieller Natur sind bisher bei der Evaluation multilateraler Projekte gemacht worden?

3. Welche Perspektiven sieht der Bundesrat für die multilaterale Entwicklungszusammenarbeit über die nächsten fünf Jahre:

- Hält er an der bisherigen Quote von einem Drittel der Gesamtmittel für multilaterale Hilfe fest?
- Beabsichtigt er, unter den zahlreichen multilateralen Organisationen vermehrt Schwerpunkte zu setzen? Nach welchen Kriterien? Werden die Einflussmöglichkeiten der Schweiz und die Zulassung unabhängiger Evaluationen inskünftig eine Rolle spielen?
- Lassen die Perspektiven genügend Spielraum, um allenfalls die Zusammenarbeit mit den privaten schweizerischen Hilfswerken substantiell zu erhöhen?

*Texte de l'interpellation du 24 septembre 1986*

Le peuple suisse fait preuve d'un grand scepticisme à l'égard des institutions internationales, on le savait déjà bien avant qu'il ne dise non à l'ONU. En effet, si la population adhère au principe de l'aide bilatérale directe au développement, elle se montre plus réticente en matière de coopération multilatérale. La pétition intitulée «l'aide au développement est une question de survie» en est un exemple: elle a été signée par 206 000 personnes, qui ont voulu exprimer leur soutien à un accroissement supplémentaire de l'aide au développement accordée par la Confédération. Depuis des années, le Conseil fédéral tient compte de ce fait en ne consacrant qu'un tiers de la somme prévue pour ce poste budgétaire à la coopération multilatérale, contre deux tiers à l'aide bilatérale. Cependant, on a pu lire dans la presse qu'en 1986, la part octroyée à l'aide multilatérale a dépassé 50 pour cent.

Je prie donc le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Comment le rapport entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale a-t-il évolué au cours de ces cinq dernières années? Pour que cette évolution apparaisse avec la plus grande clarté possible, il conviendrait de différencier les formes mixtes d'aide, telles que le cofinancement ou l'aide associée.
2. Une fois fait le bilan des projets d'aide multilatérale, quels enseignements a-t-on tirés en matière d'aide au développement ainsi que sur le plan administratif et financier?
3. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il la coopération multilatérale au développement pour les cinq prochaines années:

– la part du budget de l'aide au développement consacrée à l'aide multilatérale sera-t-elle maintenue à un tiers?

– le gouvernement compte-t-il, au sein des nombreuses organisations multilatérales, renforcer ses priorités? Selon quels critères? La Suisse, aura-t-elle, à l'avenir, assez de poids pour influencer sur les décisions, et les bilans pourront-ils être tirés par des organismes indépendants?

– une intensification notable de la collaboration avec des oeuvres d'entraide privées de notre pays sera-t-elle possible?

**Belser:** Die Entwicklungshilfe ist, was ihre innenpolitische Abstützung betrifft, eine zarte Pflanze. Am Besten verankert in unserer Bevölkerung ist noch die bilaterale Hilfe, die direkte Zusammenarbeit mit den ärmeren Ländern und Bevölkerungsgruppen. Diese muss weiterhin im Vordergrund stehen. Dafür ist am ehesten Verständnis zu wecken. Bis heute hat der Bundesrat immer wieder betont, dass zwei Drittel unserer Entwicklungshilfe für bilaterale Entwicklungsprojekte bestimmt sind. Wenn man verfolgt, wie die zur Verfügung stehenden Mittel in den letzten Jahren eingesetzt wurden, stellt man fest, dass sich die Verteilung der Mittel deutlich zugunsten verschiedener multilateraler Hilfen entwickelt hat. Dies mag uns bei verschiedenen internationalen Organisationen etwas beliebter machen. Der Entwicklungshilfe ist damit aber weder bei den Begünstigten noch in unserem eigenen Land gedient. Ich hoffe, Herr Bundespräsident Aubert könne die Bedenken, die in meiner Interpellation anklingen, zerstreuen.

**M. Aubert**, conseiller fédéral: La politique du Conseil fédéral en matière de coopération au développement a été exposée de façon très précise et très constante dans les divers messages que nous vous avons adressés pour l'ouverture de crédits de programmes et je pense, en particulier, à notre message du 19 mars 1984 concernant un crédit de programme de 1,8 milliard pour la coopération technique et l'aide financière.

En ce qui concerne la part de l'aide multilatérale dans l'ensemble de la coopération au développement, cette politique a été exprimée de la manière suivante. Je me réfère ici au chapitre 62 de ce message du 19 mars 1984: «Nous continuerons à donner la préférence à la coopération technique et à l'aide financière bilatérales, tout en participant de manière adéquate à l'action des organismes multilatéraux d'assistance technique et de financement.» Le Conseil fédéral n'a pas modifié sa politique depuis lors. Les réponses suivantes peuvent être données à vos trois questions, Monsieur Belser. Premièrement, la part allouée à la coopération multilatérale est relativement stable. Elle s'est élevée à 32 pour cent du total de la coopération au développement pendant la période 1976/1980 et à 28 pour cent de 1981 à 1985, si l'on considère les engagements effectifs. Les versements imputés au budget ont subi une baisse momentanée de 1982 à 1985, parce qu'ils ont été reportés dans le temps, à la suite de l'introduction d'un système de paiements échelonnés sur plusieurs années.

Concernant la coopération bilatérale, il y a une distinction à faire: les versements effectués à des projets et programmes confiés pour exécution à des organisations internationales, sous forme d'«aide associée» ou de «cofinancements», se sont élevés, pour la période de 1976 à 1980, à 15 pour cent et, pour la période de 1981 à 1985, à 19 pour cent. Selon l'ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale du 12 décembre 1977, cette aide est «bilatérale», puisqu'elle porte sur des projets qui sont choisis par la Confédération, dans des pays déterminés. Ces projets sont préparés, suivis et évalués avec la participation des services de la Confédération. Ce qui signifie que la proposition de l'aide bilatérale a été de 68 pour cent pendant la première période citée; elle a passé à 72 pour cent pour la période 1981 à 1985.

L'évaluation de projets et de programmes multilatéraux a permis de constater, pour répondre à votre deuxième question, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants, qui ne diffèrent guère des résultats de l'aide bilatérale. Il en ressort également que la gestion financière est bonne. La Suisse a été associée à plusieurs évaluations pour lesquelles elle a fourni des consultants indépendants.

Pour répondre à votre troisième question, je dirai que le Conseil fédéral n'envisage pas de modifications dans la répartition des moyens de coopération au développement entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale au cours de ces prochaines années. La Confédération concentre l'essentiel de son financement multilatéral et de son attention sur sept institutions multilatérales de coopération au développement en tenant compte principalement de leurs buts, de leur efficacité, de leur sérieux et de leur aptitude à s'améliorer constamment, ainsi que – ce qui est très important et ce qui vous intéresse plus particulièrement – de la possibilité pour la Suisse de participer à leur processus de gestion et de décisions. Il s'agit de quatre institutions à caractère universel, à savoir le PNUD, c'est-à-dire le Programme des Nations Unies pour le développement, la FNUAP: le Fonds des Nations-Unies pour les activités en matière de population, l'UNICEF: le Fonds international de secours à l'enfance et enfin la FIDA: le Fonds international de développement agricole et de trois institutions à caractère régional: la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement. Les perspectives financières de l'aide publique au développement permettent d'assurer la marge voulue pour un accroissement des contributions fédérales aux projets des organisations privées suisses, en proportion de leurs propres efforts. Le Conseil fédéral considère de telles contri-

butions comme essentielles. J'espère, Monsieur Belser, avoir répondu à votre interpellation.

**Präsident:** Der Interpellant kann erklären, ob er von der Antwort des Bundesrates befriedigt ist oder nicht.

**Belser:** Herr Bundesrat, ich danke Ihnen für Ihre Antwort. Ich nehme zur Kenntnis, dass die Leistungen mit multilateralem Charakter doch 51 Prozent unserer Entwicklungshilfe ausmachen. Dieser Zustand sowie Ihre Ausführungen zur Evaluation multilateraler Projekte und zu den Perspektiven befriedigen mich allerdings nicht vollständig. Ich nehme aber an, dass wir beim Vorliegen des Zehnjahresberichtes und der Vorlage über einen neuen Rahmenkredit für regionale Entwicklungsbanken eine grössere Diskussion führen können. Deshalb verzichte ich heute auf die Diskussion.

**Präsident:** Eine Diskussion ist nicht beantragt. Wir nehmen diese Erklärung zur Kenntnis.

**M. Aubert**, conseiller fédéral: Pour répondre à M. Belser, il est bien exact qu'un rapport vous sera présenté sur dix années d'application de notre loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale. Cela se fera d'ici la fin de cette année, ou au début de l'année prochaine. Vous aurez alors l'occasion d'ouvrir un très large débat sur toute notre aide au développement.

*Schluss der Sitzung um 19.45 Uhr  
La séance est levée à 19 h 45*

## **Interpellation Belser Multilaterale Entwicklungshilfe Stand und Perspektiven**

## **Interpellation Belser Aide multilatérale au développement Situation et perspectives**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	08
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	86.578
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.12.1986 - 18:15
Date	
Data	
Seite	781-782
Page	
Pagina	
Ref. No	20 014 931

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.